



VILLE D'HENRICHEMONT
 1 PLACE DE LA MAIRIE
 18250 HENRICHEMONT
 ☎ 02.48.26.70.04 – 📠 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 29 NOVEMBRE 2022 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement de travaux sur l'éclairage public
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules se fera part alternat du 1^{er} Décembre 2022 et ce pour 60 jours calendaire Lieu-dit Les Billets à Henrichemont

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
 Gilles BUREAU



GB